

2,980 Copies

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

JUIN 1995
VOLUME 6

NUMÉRO 6

MOT DU PRÉSIDENT

Encore une fois, les mois de mai et juin apportent leur lot de coupures avec les conséquences que l'on connaît.

Cette année encore, les représentantes et représentants syndicaux se sont présentés au Conseil des commissaires pour tenter de freiner la disparition de nos postes et la diminution de services que donne notre Commission scolaire.

Voici le texte que j'ai présenté au Conseil des commissaires le soir du 17 mai dernier.

"Pour ce qui est du projet du plan des effectifs du personnel administratif, lorsque nous avons pris connaissance du plan des effectifs du personnel administratif et technique de l'APPA, nous avons à l'esprit, bien naïvement sans doute, le discours de la CECM laissant entendre "pas de coupures dans les services directs aux élèves."

Triste constatation: des quelques 100 postes coupés dans ce personnel, environ 35% sont des postes offrant un service direct aux élèves.

Que ce soit des techniciens en éducation spécialisée, des techniciens de travail social, des techniciens en documentation, des techniciens en loisirs, des surveillants d'élèves ou préposés aux élèves handicapés, des techniciennes en gestion alimentaire, sans oublier quelques secrétaires et commis travaillant dans nos écoles, les gestionnaires ont vaillamment dégarni ce qu'ils ou elles devaient épargner, c'est-à-dire le soutien direct aux élèves.

Non pas que nous souhaitons qu'on coupe dans nos services administratifs, compte tenu que nous avons la prétention de croire que tous ces services sont, indirectement à tout le moins, des services aux élèves. En effet, n'est-il pas nécessaire d'émettre, aussi modeste soit-il un chèque de paie aux 14 jours, de développer des programmes informatiques efficaces, d'embaucher du personnel de toute catégorie justement capables de répondre aux besoins de notre clientèle élève.

Ce que nous souhaitons dire est bien simple: nous ne nions pas qu'il y ait certaines règles budgétaires contraignantes. Faut-il cependant faire les choix que reflètent nos plans des effectifs ou ne faut-il pas regarder ailleurs et surtout regarder différemment la situation, c'est-à-dire avec une forte dose d'imagination.

Est-il, en effet, normal qu'au moment de procéder à l'application de la sécurité d'emploi (bumping) en juin, tous les budgets ne soient pas encore alloués dans les écoles générant ainsi des abolitions "nerveuses" en attendant de recréer fin août ou début septembre les mêmes postes avec bien sûr de nouveaux titulaires?

Est-il souhaitable de maintenir ouvertes certaines écoles faiblement occupées alors que des jumelages seraient plus rationnels évitant ainsi des coupures dans des services pédagogiques directs aux élèves?

Est-il nécessaire de multiplier les postes d'adjoints et d'adjointes de direction qui trop souvent ressemblent davantage à la mouche du coche plutôt qu'à un intervenant pédagogique et de ce fait deviennent le moins direct des services directs aux élèves?

Doit-on permettre à des diététistes cadres de faire l'ensemble des tâches qu'exécutent normalement des techniciennes en gestion alimentaire et ce à 15 ou 20 mille dollars de plus par année, d'abolir les postes de ces techniciennes, de les payer quand même parce que permanentes?

Est-ce normal que le président du Syndicat qui vient à la CECM 4 ou 5 fois par semaine de par ses fonctions, croise régulièrement un retraité, pleinement pensionné, qui se plaint que ses sous-contrats en développement informatique lui donnent énormément de travail alors qu'on annonce cette année trois coupures de techniciens en informatique et six techniciens en informatique classe principale.

Il est possible selon nous de faire autrement.

Si le Conseil des commissaires adopte les plans des effectifs tels quels, il y aura donc une centaine de coupures au soutien administratif et technique, avec des services directs en moins aux élèves et également avec la redistribution des tâches, toujours existantes, aux personnes salariées restantes avec l'angoisse et l'épuisement professionnel qui en découle.

Est-ce là le souhait du Conseil? A vous de répondre.

La majorité au Conseil des commissaires décidait tout de même d'adopter les plans d'effectifs proposés en y rajoutant le maintien de trois postes de conseillers en éducation chrétienne malgré que les écoles concernées et le milieu avaient choisi de les éliminer. Résultats: encore quelques postes de soutien coupés de plus.

Le conseil des commissaires ne semble pas avoir la même définition de services aux élèves que nous. Malheureusement, c'est encore lui qui décide.

Pierre Tremblay

MANIFESTATION DU 17 MAI 1995 CONTRE LES COUPURES DE POSTES

Suite à une concertation des syndicats de la CECM, une manifestation a eu lieu le 17 mai dernier. Plusieurs représentants syndicaux y ont pris la parole.

Malgré la pluie et le mauvais temps, environ 300 personnes se sont présentées. Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés pour manifester leur mécontentement face aux coupures de postes.

SOUS-TRAITANCE = SOUS-PRODUIT = MÉDIOCRITÉ

La direction du Service de l'informatique coupe cette année dans les effectifs. Plusieurs professionnels et techniciens en informatique se retrouvent "sur la touche". La raison est bien simple, on achète du tout fait ou on fait développer à l'extérieur (La CRIQ entre autres).

Résultats: les logiciels, tel celui préparé pour les rapports annuels des écoles, sont "expédiés" aux secrétaires d'écoles qui doivent essayer de les faire "marcher". Donc, surcharge de travail et angoisses de toutes sortes sont devenues le lot quotidien de ces secrétaires.

Où est le fournisseur pendant ce temps? Sans doute en route pour la banque afin d'encaisser son chèque de la CECM.

Durant ce temps, nos techniciens et techniciennes du Service de l'informatique sont sollicités(es) pour jouer les pompiers et essayer d'aider les écoles du mieux qu'ils et elles peuvent, c'est-à-dire en multipliant les miracles. Finalement on va jusqu'à demander aux techniciennes et techniciens mis en disponibilité de bien vouloir aller dépanner puisque les effectifs rescapés n'arrivent plus malgré des efforts soutenus pour contrer la catastrophe imminente.

On paie pour faire développer des systèmes à l'extérieur;
On paie pour les arranger à l'interne;
On paie pour les inconvénients de toutes sortes pour les écoles;

À force de vouloir faire des économies par la sous-traitance, on va bien finir par dépenser une fortune.

GRIEFS DE CLASSIFICATION

Face à la mauvaise foi évidente de la CECM ainsi que du manque de sérieux et de professionnalisme des personnes du Service des ressources humaines, responsables de la classification, qui auraient dû prendre le temps d'analyser chacune des tâches déposées par les secrétaires; face au nombre effarant de refus dans ce dossier: seulement deux postes reclassifiés à la hausse dans toute la CECM, nous avons étudié toutes les descriptions de tâches reçues à nos bureaux.

En premier lieu, une cueillette d'informations sur le contenu de la tâche s'est faite par téléphone auprès des secrétaires concernées. Par la suite, lorsqu'il y avait des éléments susceptibles de modifier la classification, la personne a été rencontrée à nos bureaux pour une étude plus approfondie de son travail.

Nous avons produit un rapport détaillé pour chacun de ces dossiers qui a été déposé au comité de la classification du Secteur scolaire de la CSN, le 2 juin dernier.

Une rencontre sera fixée bientôt pour présenter les dossiers au Ministère de l'éducation ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires, rencontre à laquelle j'assisterai.

Je tiens à souligner la collaboration et l'appui des secrétaires concernées malgré les sentiments d'indignation et de colère qui pouvaient les habiter.

Johanne Larivée, secrétaire
directrice à l'APPA

ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES TECHNICIENNES DE L'AIDE SOCIALE

Une équipe de travail a été mandatée par l'APPA pour effectuer une enquête téléphonique auprès des TAS.

Cette enquête a pour but de recueillir des informations concernant les différentes fonctions assumées par les TAS. Par la suite, ces informations serviront à promouvoir leurs services.

Pour la bonne marche de cette enquête, nous souhaiterions la collaboration de tous les TAS durant la période du 1er au 23 juin afin de répondre à ce questionnaire.

Les résultats de cette enquête nous permettront de mieux vous représenter auprès de la Commission.

Merci à tous.

Bernard Lavoie, technicien de l'aide sociale
directeur à l'APPA

CALCUL DES JOURS DE VACANCES

Pour tout le personnel de soutien, un poste est réputé être à temps complet lorsqu'il représente 75% de temps effectivement travaillé.

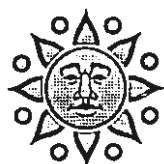
Le nombre de jours de vacances est calculé en fonction des jours travaillés. Pour calculer le total des jours de service actif durant l'année (une année de travail représente 260 jours de travail), il suffit d'effectuer le calcul suivant: $260 \times \text{par le \% de temps de travail} = \text{le nombre de jours de service actif}$.

Exemple: $260 \times 80\% = 208$ jours travaillés.

Reportez le nombre de jours travaillés au tableau ci-contre, vous connaîtrez le nombre de jours de vacances auquel vous avez droit.

Si le nombre de jours de vacances que vous déterminez ne correspond pas à celui de la CECM, faites-nous le savoir dans les plus brefs délais.

NOMBRE DE JOURS DE SERVICE ACTIF	NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
5 à 10	0,5
11 à 32	2,0
33 à 54	3,5
55 à 75	5,0
76 à 97	7,0
98 à 119	8,5
120 à 140	10,0
141 à 162	12,0
163 à 184	13,5
185 à 205	15,0
206 à 227	17,0
228 à 241	18,5
242 et plus	20,0



Enfin c'est l'été. Heureusement que nous avons des vacances.



Quand je veux une augmentation, on me dit que je suis remplaçable.

Quand je veux un jour de congé, on me dit que je suis indispensable.

BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS.